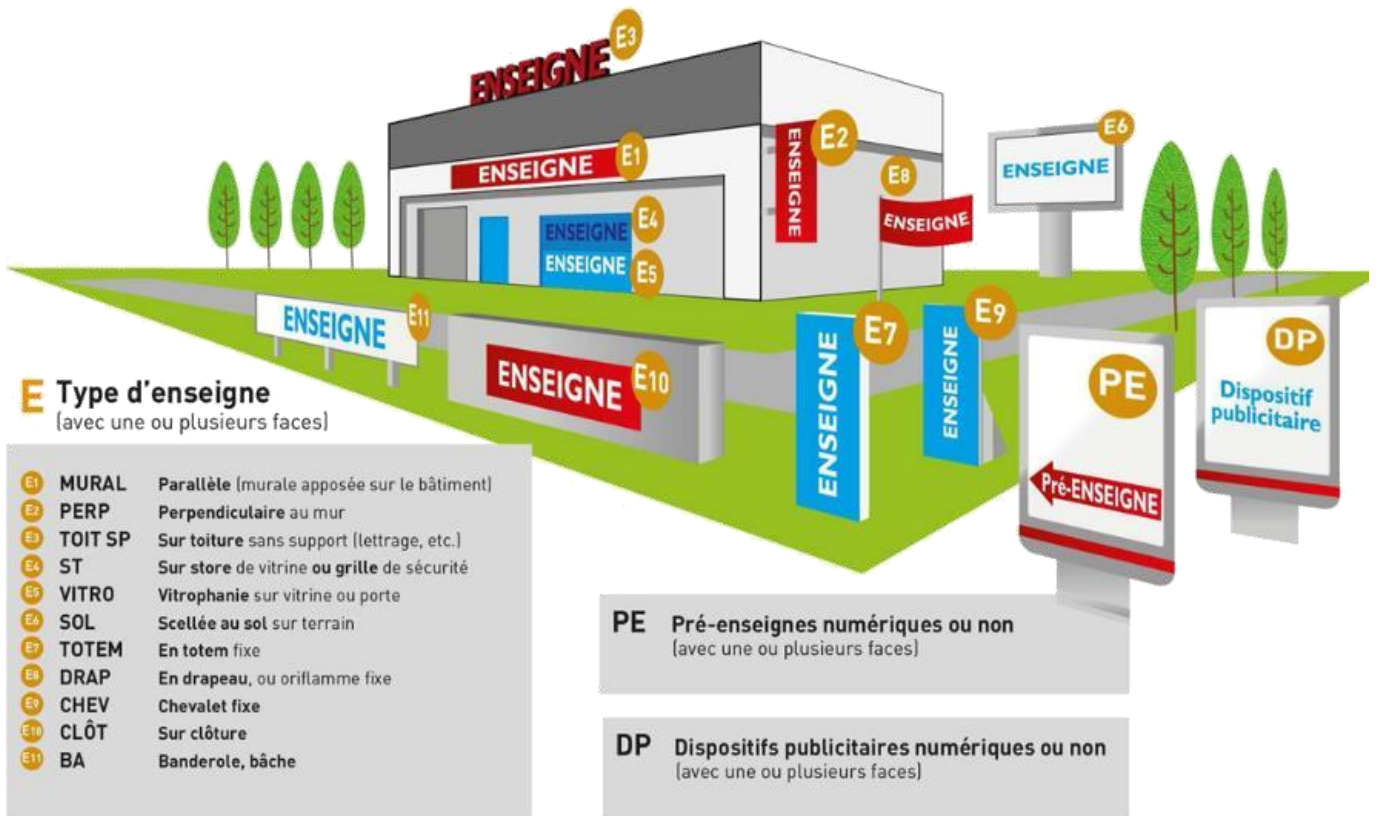


## LES DIFFÉRENTS SUPPORTS PUBLICITAIRES



## EXEMPLE DE CALCUL DE LA SUPERFICIE DE DIFFÉRENTS SUPPORTS

Enseigne composée de lettres apposées sur un immeuble



Enseigne composée de lettres apposées sur un immeuble



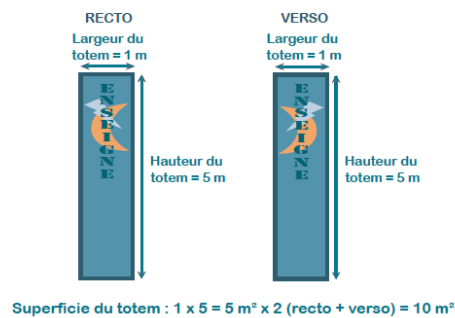
Enseigne composée d'un support sur lequel est inscrit le nom du magasin



Enseigne composée d'une forme et d'un texte



Totem sur lequel est inscrit le nom du magasin au recto et au verso



↑  
Identique pour les drapeaux

N.B. : Lorsque le calcul de la surface donne un nombre avec deux décimales, il convient d'arrondir la surface au dixième de  $\text{m}^2$ , les fractions de  $\text{m}^2$  inférieures à  $0,05 \text{ m}^2$  étant négligées et celles égales ou supérieures à  $0,05 \text{ m}^2$  étant comptées pour  $0,1 \text{ m}^2$ . De même, le calcul du produit sera arrondi suivant la même règle, c'est-à-dire au dixième d'euro.

## QUELQUES DÉFINITIONS UTILES

Pour bien comprendre quels sont les supports soumis à la taxe, il n'est pas inutile de rappeler ce que recouvrent les enseignes, préenseignes et dispositifs publicitaires.

Enseigne : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce. Dans la mesure où le support est **situé sur l'unité foncière du redevable**, il s'agit d'une enseigne.

Préenseigne : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

Dispositif publicitaire : constitue une « publicité » toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou attirer son attention.

Supports publicitaires numériques : supports recourant à des techniques du type diodes électroluminescentes, écrans cathodiques, écran plasma... qui permettent d'afficher et de modifier à volonté des images ou des textes.

## LE BON CALCUL

Enseigne composée de lettres apposées sur un immeuble :

Superficie = hauteur des lettres x longueur de la dénomination

Enseigne composée d'un panneau sur lequel est inscrit le nom du magasin :

Superficie = hauteur du panneau x longueur du panneau

Détermination de la superficie d'un cercle :

Superficie réelle =  $R^2 \times \pi$

Enseigne composée d'une forme et d'un texte :

Superficie = côté x côté

Prise en compte des points extrêmes (soit la superficie d'un carré ou d'un rectangle)

Enseigne drapeau :

Surface taxable = superficie x nombre de drapeaux présents x nombre de faces effectivement visibles de la voie publique

Enseigne Totem :

Surface taxable = Hauteur x largeur x nombre de faces

Enseigne en « vitrophanie » :

Surface taxable = hauteur x longueur

**Pour les enseignes, la superficie prise en compte pour le montant de la TLPE est la somme des superficies des enseignes apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain, dépendances comprises, et relatives à une activité qui s'y exerce.**